# Assemblée régulière du 7 décembre 2023

2023-12-131	Adoption de l'ordre du jour
2023-12-132	Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 novembre 2023
2023-12-133	Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2024
2023-12-134	Employeur D – Demande de changement du responsable d'application
2023-12-135	Caisse Desjardins – Signatures autorisées au compte
2023-12-136	Société de l'assurance automobile du Québec – Autorisation de signature
2023-12-137	Société de l'assurance automobile – Certificat de reconnaissance d'un véhicule d'urgence
2023-12-138	Carte de crédit - Autorisation
2023-12-139	Comptes à recevoir
2023-12-140	Comptes à payer
2023-12-141	Achat d'équipements – Fonds de roulement
2023-12-142	Annulation de factures
2023-12-143	Modification de la structure organisationnelle
2023-12-144	Embauche - Co-directeur général sécurité incendie
2023-12-145	Modifications au contrat - Adjointe administrative
2023-12-146	Modifications au contrat – Commis à la comptabilité
2023-12-147	Autorisation de signature - Lettre d'entente 2023-04 – Prolongation de la période de probation – Matricule 2204
2023-12-148	Autorisation de signature - Lettre d'entente 2023-05 – Garde externe lieutenants
2023-12-149	Levée de l'assemblée

### Le 7 décembre 2023

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 7 décembre 2023 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Frédéric Broué, président Richard Forget, vice-président André Ibghy, membre Michel Bazinet, membre Dominique Forget, membre Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim Valérie Villeneuve, trésorière par intérim

Était absent : Luc Grenon, membre substitut

## Ouverture de la séance

## 2023-12-131 Adoption de l'ordre du jour

## **CONSIDÉRANT QUE**

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

## **CONSIDÉRANT QUE**

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre

du jour tel que présenté.

## ADOPTÉE

# 2023-12-132 Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 novembre 2023

# CONSIDÉRANT QU'

une copie de ce procès-verbal a été remis au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procèsverbal de l'assemblée spéciale du 15 novembre 2023.

## **ADOPTÉE**

# 2023-12-133 Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2024

# **CONSIDÉRANT QUE**

l'article 468.28 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil d'administration se réunit aux époques qu'il détermine par résolution ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les séances se tiendront le premier jeudi de chaque mois et débuteront à 15 h, à la salle Georges-Vanier, située au deuxième étage de l'hôtel de ville, au 50, rue Saint-Joseph, à Sainte-Agathe-des-Monts ;

au 30, rue same soseph, a same Agame aes Mones

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

	Date	Date		
•	1 février	•	4 juillet	
•	7 mars	•	5 septembre	
•	4 avril	•	3 octobre	
•	2 mai	•	7 novembre	
•	6 juin	•	5 décembre	

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

## ADOPTÉE

### 2023-12-134 Employeur D – Demande de changement du responsable d'application

## CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'effectuer des modifications concernant le responsable d'application Employeur D ;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise les modifications suivantes :
  - Retirer monsieur Sébastien Lajoie, comme responsable d'application ;
  - Ajouter monsieur Éric Fulker, co-directeur général sécurité incendie et madame Valérie Villeneuve, comme responsables d'application, pouvant être contactés au 819 326-2605;

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

## 2023-12-135 Caisse Desjardins – Signatures autorisées au compte

## **CONSIDÉRANT**

l'embauche d'un nouveau directeur ;

# CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de mettre à jour les autorisations de signatures relatives à l'institution financière de la Régie ;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte les conditions suivantes à l'effet que :
  - Deux signataires soient requis parmi les administrateurs de la Régie incendie des Monts; soit Frédéric Broué, président ou Richard Forget, vice-président et Éric Fulker, co-directeur général sécurité incendie ou Valérie Villeneuve, trésorière par intérim;
  - 2. Ces mêmes personnes ont l'autorisation d'agir au nom de la Régie pour :
    - retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes de la Régie par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions.
  - 3. L'institution financière recevra une copie de la présente résolution.
- QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

# 2023-12-136 Société de l'assurance automobile du Québec – Autorisation de signature

### CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de nommer des représentants de la Régie incendie des Monts pour toutes transactions et changements concernant les véhicules au bureau des véhicules de la SAAQ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE les représentants suivants soient autorisés à signer, pour et au nom de la Régie incendie des Monts, tous les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec :
  - Monsieur Éric Fulker, co-directeur général sécurité incendie
  - Monsieur Laurent Pichon, chef à la logistique
- QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

# 2023-12-137 Société de l'assurance automobile – Certificat de reconnaissance d'un véhicule d'urgence

# CONSIDÉRANT QUE

dans le cadre de ses fonctions et conformément à son contrat de travail, le codirecteur général sécurité incendie, monsieur Éric Fulker, se doit d'utiliser son véhicule personnel pour se rendre sur les appels d'urgence;

## CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de faire une demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicule d'urgence auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin d'obtenir le statut de véhicule d'urgence pour le véhicule personnel; Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le codirecteur général sécurité incendie, monsieur Éric Fulker, à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), afin d'obtenir la reconnaissance de véhicule d'urgence pour son véhicule personnel.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

### 2023-12-138 Carte de crédit - Autorisation

CONSIDÉRANT QU'

à des fins d'opération, de gestion et d'efficacité, il est opportun de procéder à une demande pour obtenir une carte de crédit Visa Affaires auprès de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- l'émission d'une carte de crédit Visa Affaires auprès de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, pour monsieur Éric Fulker, codirecteur général sécurité incendie, et ce, avec la limite de crédit de 20 000 \$ :
- le président et le directeur soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution et à demander toute modification à l'égard de la carte émise.
- QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

# ADOPTÉE

# 2023-12-139 Comptes à recevoir

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 30 novembre 2023.
- QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

## 2023-12-140 Comptes à payer

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 30 novembre 2023, au montant de 114 739.21\$.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

## 2023-12-141 Achat d'équipements – Fonds de roulement

### **CONSIDÉRANT QUE**

la Régie doit faire l'achat d'équipements incendie ;

### **CONSIDÉRANT QUE**

la Régie désire réaliser des projets financés par le fonds de roulement pour l'achat d'équipements incendie ;

# **CONSIDÉRANT QUE**

la Régie a fait une demande de prix auprès de fournisseurs ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la réalisation des projets suivants, financés par le fonds de roulement, et remboursé sur une période de 5 ans :

Description	Quantité	Montant total (avant taxes)	
Remorque Pace 2023 7'x14'	1	8 500,00\$	
Cylindres d'air 4500 PSI	20	21 471.40\$	

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

## 2023-12-142 Annulation de factures

## **CONSIDÉRANT QUE**

plusieurs factures impayées sont en processus de recouvrement auprès de l'agence de recouvrement et services d'enquêtes Oligny & Thibodeau ;

## CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'annuler des factures en souffrance et de les inscrire dans le poste comptable « 02-190-00-985 créances douteuses ou irrecevables » ;

Client	Date	Facture	Objet	Montant	Intérêts au 30 novembre 2023
Matricule 1812	2022-08-09	2022-000083	Équipements non remis	1 187,05\$	291,40\$
Florence Faubert	2022-09-26	2022-000135	Incendie de véhicule	2 125,00\$	465,75\$
Joseph Edwiw Folei	2022-10-06	2022-000143	Incendie de véhicule	1 875,00\$	182,87\$
Les entreprises Mario Gagné	2023-02-28	2023-000017	Incendie de véhicule	1 625,00\$	235,96\$
TOTAL					

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise l'annulation des factures détaillées ci-haut, pour un montant total de 8 205.84\$.
- QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

## 2023-12-143 Modification de la structure organisationnelle

## CONSIDÉRANT QU'

la Régie incendie des Monts (RIDM) souhaite procéder à une réorganisation de sa structure afin de répondre aux besoins organisationnels et aux obligations auxquelles elle doit se conformer;

## CONSIDÉRANT QU'

qu'il y a un besoin de scinder le poste de direction générale en deux postes afin de créer une structure avec une direction générale conjointe qui relève du conseil d'administration, soit une co-direction-générale-secrétaire-trésorier et une co-direction-générale-sécurité incendie;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- Modifie la structure de la RIDM en scindant le poste de direction générale par la création d'une co-direction-générale-secrétaire-trésorier et une codirection-générale-sécurité incendie;
- Procède à la création d'un poste de co-directeur-général-secrétaire-trésorier et d'un poste de co-directeur-général-sécurité incendie;
- Mandate la direction des affaires juridiques de l'Union des municipalités du Québec pour réviser les divers règlements, directives et politiques de la RIDM pour obtenir un avis et des recommandations quant à des modifications à effectuer notamment afin de donner plein effet à la création de deux codirections-générales.
- QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

# ADOPTÉE

## 2023-12-144 Embauche - Co-directeur général sécurité incendie

#### CONSIDÉRANT

la création par la RIDM d'un poste de co-directeur général sécurité incendie;

### **CONSIDÉRANT**

la nécessité de combler ce poste;

## **CONSIDÉRANT**

la recommandation RH-2023-06, le tout soumis aux membres du Conseil d'administration qui souhaitent y donner plein effet;

#### **CONSIDÉRANT**

la disponibilité des fonds nécessaires ;

Après études et considération :

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- procède à l'embauche de monsieur Éric Fulker au poste de cadre supérieur de co-directeur général sécurité incendie en date du 22 décembre 2023,
- autorise le Président du Conseil d'administration, en son absence, le Vice-Président, à signer, pour et au nom de la RIDM, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus afin de donner plein effet à la présente résolution;
- impute la dépense à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-130-01-141.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

## ADOPTÉE

# 2023-12-145 Modifications au contrat - Adjointe administrative

## CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de l'adjointe administrative;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le président et le vice-président à signer le contrat modifié de l'adjointe administrative.
- QUE ce contrat annule et remplace tout autre contrat antérieur.
- QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

## 2023-12-146 Modifications au contrat – Commis à la comptabilité

#### CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de la commis-comptable;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le président et le vice-président à signer le contrat modifié de la commis-comptable.
- QUE ce contrat annule et remplace tout autre contrat antérieur.
- QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

## ADOPTÉE

# 2023-12-147 Autorisation de signature - Lettre d'entente 2023-04 – Prolongation de la période de probation – Matricule 2204

## **CONSIDÉRANT QUE**

l'article 2.03 de la convention collective prévoit qu'aucune entente particulière relative à des conditions de travail différentes de celles prévues dans la convention collective et portant sur des articles contenus dans celle-ci n'est valide à moins qu'elle soit entérinée conjointement par écrit par le Syndicat et la Régie.

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la signature de la lettre d'entente 2023-04, concernant la prolongation de la période de probation du matricule 2204.
- QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

## 2023-12-148 Autorisation de signature - Lettre d'entente 2023-05 – Garde externe lieutenants

## **CONSIDÉRANT QUE**

l'article 2.03 de la convention collective prévoit qu'aucune entente particulière relative à des conditions de travail différentes de celles prévues dans la convention collective et portant sur des articles contenus dans celle-ci n'est valide à moins qu'elle soit entérinée conjointement par écrit par le Syndicat et la Régie.

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise monsieur Frédéric Broué, président et Richard Forget, vice-président, à signer la lettre d'entente 2023-05, concernant la mise en place de la garde externe pour les lieutenants.
- QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

# ADOPTÉE

# Période de questions d'ordre général

# 2023-12-149 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est prop l'unanimité des membres présents de le	posé par Dominique Forget, membre et résolu à ever l'assemblée à 15h04.
 Frédéric Broué, président	Gabrielle Labonté, secrétaire intérim